

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le lundi 28 novembre 2022 à 19 h 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTAT DU QUORUM
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. EMBAUCHE D'UN CHEF DE SERVICES - TRAVAUX PUBLICS
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le lundi 28 novembre 2022 à 19 h 30. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers le maire Luc Cayer, Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Anne Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit comme secrétaire. Les membres du conseil sont tous présents et consentent à la tenue de la séance conformément aux dispositions de l'article 157 du Code municipal du Québec. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 19 h 30.

Résolution
2022-11-245

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2022-11-246

3. EMBAUCHE D'UN CHEF DE SERVICES - TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la vacance du poste de chef de services - travaux publics ;

ATTENDU QU'au terme du processus, la direction générale recommande l'embauche d'une ressource;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier

D'embaucher Monsieur Ghislain Daigle à titre de chef de services - travaux publics selon les conditions du contrat joint aux présentes pour en faire partie intégrante, et ce, à compter du 6 février 2023;

ET D'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Stoke, tout document requis aux fins des présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

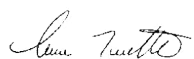
4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Daniel Dodier propose de lever la séance à 19 h 35.

Luc Cayer
Maire



Anne Turcotte
Directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire